

Contacts

Relations Investisseurs : Patrick Gouffran
+33 (0)1 40 67 29 26 – pgouffran@axway.com

Axway annonce le lancement d'une augmentation de capital de 61,9 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription

Paris, le 23 juin 2011 – Comme annoncé lors du projet de cotation d'Axway Software et dans la continuité de la séparation des activités d'Axway Software de celles de Sopra Group en vue de constituer un groupe financièrement autonome, Axway Software annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de 61,9 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 juin 2011 sous le numéro n° 11-259.

Objectifs de l'opération

L'augmentation de capital a essentiellement pour objet le remboursement des avances en compte courant qui ont été consenties à Axway par Sopra Group dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie et qui s'élèvent à 60 millions d'euros au 21 juin 2011. Par ailleurs, la Société continue de disposer d'une trésorerie dont le montant au 30 juin sera communiqué au marché à l'occasion de la publication des résultats semestriels prévue le 31 août après bourse.

Modalités de l'opération

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) et entraînera la création de 4 030 128 actions nouvelles.

Chaque actionnaire d'Axway Software recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 27 juin 2011. Les porteurs des actions résultant de l'exercice des options de souscription ou d'achat des plans avant le 22 juin 2011 à 23h59 (heure de Paris) et dont la période d'exercice est en cours se verront également attribuer un DPS par action.

Quatre (4) DPS permettront aux actionnaires de souscrire à titre irréductible à une (1) action nouvelle, au prix de 15,35 euros par action nouvelle (prime d'émission incluse).

Sur la base d'un cours de clôture de 20,15 euros de l'action Axway Software le 22 juin 2011 sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, la valeur théorique d'un DPS est de 0,96 euro et la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 19,19 euros.

Le prix de souscription fait apparaître une décote faciale d'environ 23,8 % par rapport au cours de clôture de l'action le 22 juin 2011, et une décote d'environ 20,0 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période de souscription des actions nouvelles commencera le 28 juin 2011 et se terminera le 8 juillet 2011 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011070135.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sont prévus le 19 juillet 2011.

A titre indicatif, un actionnaire détenant 1 % du capital social d'Axway Software préalablement à l'émission (sur une base non diluée) et ne souscrivant pas à celle-ci détiendrait 0,80 % du capital à l'issue de l'émission, soit une dilution de 20 %.

Engagements de souscription des principaux actionnaires

La société Sopra Group, qui détient 26,27 % du capital social et des droits de vote de la Société à la date du prospectus, s'est irrévocablement engagée à souscrire en numéraire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits, soit 1 058 844 actions nouvelles pour un montant de 16 253 255 euros.

La société Geninfo, qui détient 8,90 % du capital social et des droits de vote de la Société à la date du prospectus, s'est irrévocablement engagée à souscrire en numéraire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits, soit 358 675 actions nouvelles pour un montant de 5 505 661 euros.

La société Caravelle, qui détient 12,77 % du capital social et des droits de vote de la Société à la date du prospectus, s'est irrévocablement engagée à souscrire en numéraire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits, soit 514 491 actions nouvelles pour un montant de 7 897 437 euros.

La société Sopra GMT, qui détient 20,61 % du capital social et des droits de vote de la Société à la date du prospectus, s'est irrévocablement engagée à souscrire en numéraire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits, soit 830 514 actions nouvelles pour un montant de 12 748 390 euros, et à titre réductible de sorte que ces engagements de souscription à titre irréductible et à titre réductible permettent d'assurer la réalisation de 100 % de l'augmentation de capital. Par ailleurs, Sopra GMT se réserve la possibilité d'acquérir des droits préférentiels de souscription sur le marché ou hors marché pendant la période de souscription.

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible des principaux actionnaires portent sur 68,55 % de l'émission, soit 2 762 524 actions nouvelles représentant un montant de souscription de 42 404 743 euros. L'engagement à titre réductible de Sopra GMT porte sur 100 % de l'augmentation de capital.

Engagements de conservation et d'abstention

Les actions nouvelles ne font l'objet d'aucun engagement de conservation.

Toutefois, dans le cadre de l'opération de distribution et d'admission aux négociations des actions Axway Software sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, Sopra Group, Sopra GMT, Geninfo, Caravelle et Monsieur Pierre Pasquier ont consenti des engagements de conservation portant sur les titres reçus dans le cadre de la distribution sous certaines exceptions usuelles et pour une période de 180 jours à compter du 14 juin 2011.

Par ailleurs, la société Axway Software s'est engagée à s'abstenir d'émettre des titres de capital ou donnant accès au capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles, pour une période de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles, soit le 19 juillet 2011.

Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie par un syndicat bancaire. Cependant, les engagements de souscription reçus de la part des principaux actionnaires de la Société permettent d'assurer la réalisation de 100 % de l'augmentation de capital.

L'opération est dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking en tant que coordinateur global et chef de file et teneur de livre.

Informations accessibles au public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le visa n° 11-259 en date du 23 juin 2011 est disponible sans frais sur les sites internet d'Axway Software (www.axway.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Des exemplaires du prospectus peuvent aussi être retirés auprès d'Axway (PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré Faucon, 74940 Annecy-le-Vieux) et de la Société Générale Corporate & Investment Banking.

Ce prospectus est composé du prospectus d'admission en vue de l'admission des actions de la société Axway Software aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris dans le cadre de l'attribution des actions Axway Software aux actionnaires de Sopra Group, visé par l'AMF le 29 avril 2011 sous le n° 11-137, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque décrits dans le prospectus d'admission et dans la note d'opération.

Avertissement

Le présent communiqué et/ou les documents auxquels il se réfère sont susceptibles de contenir des prévisions auxquelles sont associés des risques et des incertitudes concernant la croissance et la rentabilité d'Axway dans le futur. Axway rappelle que les signatures des contrats de licence, qui représentent souvent des investissements pour les clients, sont plus importantes au deuxième semestre et de ce fait, peuvent provoquer des effets plus ou moins favorables sur la performance de fin d'année.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription pour des titres Axway dans un quelconque pays, en particulier aux États-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes à la vente ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou dans le cadre d'une exemption d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription d'actions Axway Software n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du *U.S. Securities Act* et Axway n'a pas l'intention de procéder à une offre de vente publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

La distribution du présent communiqué dans certains pays peut être soumise aux lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué devraient s'informer de telles restrictions et s'y conformer. Ce communiqué de presse ne peut être publié, communiqué ou distribué, directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

A propos d'Axway

Axway (NYSE Euronext : AXW), le spécialiste des Business Interaction Networks, est un fournisseur de logiciels et de services. Le siège social d'Axway est en France et sa direction générale à Phoenix en Arizona (USA). Créé en 2001, Axway compte aujourd'hui plus de 11 000 clients dans 100 pays, et possède des bureaux dans le monde entier. Nos produits, solutions et services reconnus par l'industrie permettent les transactions stratégiques nécessaires pour accélérer les échanges au sein et entre les entreprises, tout en assurant la gestion, la sécurité et la gouvernance des interactions à travers les réseaux métier. Les offres de pointe d'Axway comprennent : des solutions d'intégration B2B (B2Bi), de gestion du transfert de fichiers (MFT – Managed File Transfer), de sécurisation d'emails, de surveillance des opérations métier, de gestion des processus et de validation d'identité, ainsi qu'une gamme de services professionnels, de Managed Services, de Cloud Computing, ou encore de SaaS (Software-as-a-service). Pour plus d'information, consultez notre site web : www.axway.fr.